

Du plomb dans l'aile de la Cinémathèque

Marie-Claude Loiselle

Numéro 105, hiver 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/24022ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Loiselle, M.-C. (2001). Du plomb dans l'aile de la Cinémathèque. *24 images*, (105), 3-3.

Du plomb dans l'aile de la Cinémathèque

Depuis l'agrandissement de la Cinémathèque québécoise, dont la réouverture a eu lieu au printemps 1997, on savait les temps difficiles pour cette institution, pilier de la culture cinématographique du Québec. Malgré une extension de son mandat à la télévision ayant nécessité l'embauche d'un conservateur et une deuxième salle équipée pour présenter les émissions et les œuvres sur support vidéo, malgré l'ajout de deux salles d'exposition et un accroissement inévitable des dépenses liées à la gestion d'un plus vaste édifice, le budget d'opération est demeuré ce qu'il était avant la rénovation. Cela a eu pour conséquence que le 6 novembre dernier, lors d'une assemblée générale spéciale, le Conseil d'administration de la Cinémathèque a sonné l'alarme quant à une situation financière dramatique qui place l'organisme dans un état de crise sans précédent.

En clair, la Cinémathèque se dirige vers un déficit accumulé de 1 M\$, sans que l'on sache si les 161 800 \$ (non récurrents) octroyés la journée même de cette assemblée par le ministère de la Culture pour combler une partie du déficit annuel (lui, de l'ordre de 400 000 \$) suffiront à rassurer les banques qui se disaient sur le point de retirer à l'institution ses marges de crédit et de lui interdire toutes dépenses supplémentaires, y compris les salaires versés aux employés. Les caisses sont donc non seulement à sec jusqu'à la fin de l'année budgétaire (31 mars 2001), mais le trou qui reste à combler est toujours de 240 000 \$.

Il faut rappeler qu'en 1991, la superficie des entrepôts de conservation de Boucherville devenue insuffisante a été quadruplée, entraînant des dépenses additionnelles de 150 000 \$ par année — sans qu'aucune somme supplémentaire ne soit accordée. En 1994, la situation devient à ce point critique que l'institution, placée devant la perspective de gérer la décroissance, considère qu'il est « impossible de continuer sans un accroissement du mandat qui puisse justifier une injection de fonds gouvernementaux »¹. Ces fonds n'ont jamais été consentis. La Cinémathèque recevra pourtant 13 M\$ pour la rénovation et l'agrandissement de ses installations, éveillant l'espoir (la grande illusion!) que « le changement d'échelle [de ses] activités [permettrait] de créer des liens avec certains secteurs de l'industrie et de toucher de nouveaux publics »². Mais là encore, cette part d'autofinancement, purement hypothétique il va sans dire, ne s'est pas concrétisée. Les commanditaires ne se sont pas bousculés aux portes, la fréquentation de la salle Claude-Jutra est demeurée la même qu'auparavant, tandis que celle de la salle Fernand-Seguin et des expositions n'a pas atteint le niveau espéré.

Cela dit, faire courir les foules devrait-il être le premier objectif visé par une cinémathèque? La salle Claude-Jutra reste le seul lieu où il est possible de voir sur grand écran à Montréal, en version originale, des rétrospectives comme celles consacrées à Buñuel, Chaplin, Bresson, Oliveira, Ford, Carle, Lubitsch ou Imamura, et qui, pour leur part, ont fait salle comble bien des soirs. Quant à la nécessité de la salle Fernand-Seguin, elle ne saurait être mise en doute dans un contexte où la plupart des documentaires sont tournés en vidéo, tandis que les lieux de diffusion, eux, demeurent extrêmement limités — ce qui a d'ailleurs conduit la Cinémathèque à augmenter la place qui leur est accordée.

Mais la question qui se pose aujourd'hui est aussi crue que de savoir si la Cinémathèque pourra continuer à jouer ce rôle de sau-

vegarde et de diffusion de la mémoire du cinéma. Car s'il lui fallait encore restreindre davantage ses dépenses, alors que l'argent manque déjà pour faire venir certaines copies, qu'il n'y a même plus de budget d'acquisition depuis quatre ans et plus de budget consacré au tirage de copies de conservation des films québécois³, ce serait pour elle s'éloigner toujours plus de son mandat initial face auquel elle a déjà dû jeter du lest pour survivre. Il y a bien, depuis janvier 2000, un nouveau directeur administratif, mais à moins qu'il ne soit alchimiste, il y a peu de chance qu'il puisse transformer le chrome et le granite de l'édifice en or. Il devra composer, lui aussi, avec un budget de fonctionnement qui n'a jamais été indexé en fonction des besoins les plus élémentaires de l'institution. Il y a bien aussi, depuis décembre 1999, un comité créé par le conseil d'administration chargé de trouver des sources de financement externes, notamment du côté de l'industrie du cinéma et de la télévision, mais on peut supposer que les entreprises privées, peu reconnues pour leurs visées philanthropiques, s'attendent à ce que la Cinémathèque règle en premier lieu avec le gouvernement son problème de déficit, et retrouve sa vitalité, avant d'envisager une quelconque forme d'association. Mais encore, pourquoi la Cinémathèque devrait-elle avoir à quémander quelques milliers de dollars à des entreprises comme Cinar qui, elles, reçoivent chaque année, provenant des fonds publics, des millions de dollars en subventions? Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas plutôt directement ces sommes à la Cinémathèque, considérant, bien sûr, que celui-là reconnaisse celle-ci comme une institution culturelle majeure dans la société québécoise?

Nous aimerions croire que la proposition de la ministre Maltais de mettre sur pied un groupe de travail, formé de deux fonctionnaires du ministère et de trois représentants de la Cinémathèque, soit le signe d'une telle prise de conscience. Mais il faudrait surtout que cette ouverture aille de pair avec un soutien financier substantiel de la part du gouvernement, qui permette enfin à la Cinémathèque de reconsolider ses assises et de remplir pleinement son mandat. À quoi bon investir des millions de dollars dans la production de films s'il n'existe pas un phare solide pour tout le milieu, un lieu où puisse perdurer et être diffusé ce patrimoine commun?

Le budget moyen d'un film québécois aujourd'hui est de 3 à 4 M\$ et il s'en tourne chaque année une bonne dizaine de cet ordre. Pendant ce temps, notre cinémathèque coule. L'État tergiversera-t-il encore longtemps avant de lui accorder les quelque 500 000 \$ annuels nécessaires à sa survie et à son expansion? ■

MARIE-CLAUDE LOISELLE

1. et 2. «La nouvelle Cinémathèque». Entretien avec Robert Daudelin et Pierre Hébert, *24 images*, n° 75, déc.1994-janv. 1995. p. 32.

3. La Cinémathèque faisait auparavant tirer systématiquement des copies de conservation de tous les longs métrages québécois produits chaque année et de quelques courts métrages jugés représentatifs de la production. Aujourd'hui, elle n'acquiert plus que les copies d'exploitation (donc pas toujours en bon état) que les producteurs ou les distributeurs viennent eux-mêmes déposer. Par ailleurs, on ne fait plus aucun traitement ou analyse de ces dépôts, qui sont simplement entreposés, en attendant...